

DÉPARTEMENT DES LANDES

BEYLONGUE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 FÉVRIER 2018

Convocation du 2 février 2018

L'an deux mille dix-huit et sept février à vingt et une heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOUGARO Dominique, Maire.

Présents : NOUGARO Dominique, BAYLE Christine, DANTHEZ Céline, DECAUDAIN Monique, MARION Karine , MORLAES Olivier , QUENTEL Chantal

Absents: BOUHEYRE Christophe, BROUCH Jean-Marc ,HARDY Grégory

Secrétaire de séance : DANTHEZ Céline

Ordre du jour

- **Compte-rendu Conseil du 10 janvier 2018**
- **ONF plan aménagement forêt délibération**
- **Compte-rendu commission "projets" > première mouture orientations budgétaires**
- **Proposition "Transport " CCPT**
- **Proposition Centre de gestion > gestion technique des ERP
(Établissements Recevant du Public)**
- **Questions diverses**

COMPTE-RENDUS CONSEIL

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 janvier 2018 .
Approbation à l'unanimité des présents et signature .

ONF PLAN AMÉNAGEMENT FORÊT + délibérations

Monsieur le maire présente au conseil le programme prévisionnel des travaux 2018 proposé par l'ONF sur la partie forêt communale soumise .

Il s'agit de coûts approximatifs permettant de prévoir une enveloppe dans le budget communal. Les coûts réels seront fonction des devis. Les variations seront toutefois peu sensibles .

Y figure la plantation en Pins maritimes des parcelles C 288 et C 289 situées au lieu-dit "Clouér" Il est à noter que 55% environ de la dépense pourra être pris en charge par le Mécénat

(voir plus loin)

Y figure également le nettoyage du périmètre de la parcelle E 91 dite "du communal" (au rouleau landais ou gyrobroyeur).

L'entretien du périmètre de cette parcelle peut se faire en régie et ne nécessitera donc pas d'assistance technique de l'ONF .

En revanche, pour la plantation, l'assistance technique de l'ONF est incluse dans les coûts et prévoit l'encadrement, les devis, suivi et réception du chantier (environ 10% du total). Le prix indiqué pour la plantation comprend la totalité de la parcelle , ce qui signifie que le coût réel pour la commune sera de 45% de ce total (grâce au Mécénat).

Délibération afférente à ce programme de travaux

Unanimité des présents

Mr Laurent Velle , technicien ONF , propose à la commune de bénéficier d'un mécénat sur le financement de 3.65 ha du reboisement prévu (parcelle au lieu-dit Cloué).

MODELE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR LA REALISATION DE PLANTATIONS DE PIN MARITIME

Opération « des vins, des pins » dans le cadre du mécénat de la société

Lionel Osmin & cie

La société Lionel Osmin & cie souhaite mener une action orientée vers le développement durable en participant au reboisement de pins dans des parcelles situés dans le Sud-Ouest, en particulier dans le département des Landes. Une convention de partenariat a été signée entre le mécène et l'Office National des Forêts afin qu'un soutien financier soit apporté aux forêts communales. Les terrains reboisés restent en pleine propriété de la commune de même que les boisements ainsi constitués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Que la parcelle forestière 5 partie, d'une surface de 3.65 hectares, soit inscrite à ce programme afin de réaliser le reboisement au cours de l'année 2018 ;

- Que le donneur d'ordre soit l'Office National des Forêts, qui s'occupera donc de l'intégralité de l'opération à savoir le montage du marché, la consultation d'entreprises, le suivi et la réception des travaux ;
- Que la société Lionel Osmin & cie pourra réaliser des opérations de promotion et de communication sur ou à partir des terrains reboisés dans le cadre prévu à la convention et que les opérations financières et comptables seront prises en charge par l'Office National des Forêts (paiement des factures et obtention de l'aide financière du mécène).

Délibération afférente à ce mécénat

Unanimité des présents

... Doc programme aménagement forestier 2018 ...



EPIC. RCS Paris B662043116
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. 01 40 19 58 00

**Programme d'actions
pour l'année 2018**
PRC-18-836513-00216669

FORÊT COMMUNALE de BEYLONGUE

Office National des Forêts

AGENCE TERRITORIALE LANDES / NORD AQUITAINE
UT DAX
2, allée de Bellevue
40180 HINX
Tél : 05 58 73 30 65

Destinataire

COMMUNE DE BEYLONGUE
MAIRIE
40370 BEYLONGUE

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Département National des Travaux et Services Forestiers (DNTSF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX EN REGIE COMMUNALE			
☐ Entretien du périmètre : broyage mécanique Localisation : 1.u, 2.u	1,20	KM	
Sous-total			229,00 € HT
TRAVAUX A L'ENTREPRISE (55 % pris en charge par mécénat OSMIN)			
☐ Travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation Localisation : Parcelle HA (nouvelle parcelle 5) Ancienne parcelle C 288-289 Lieu-dit Cloué Plantation Pin maritime	6,70	HA	
☐ Travaux préalables à la plantation : labour Localisation : Parcelle HA (nouvelle parcelle 5) Ancienne parcelle C 288-289 Lieu-dit Cloué	6,70	HA	
☐ Travaux préalables à la plantation : emiettage-reprise de labour Localisation : Parcelle HA (nouvelle parcelle 5) Ancienne parcelle C 288-289 Lieu-dit Cloué	6,70	HA	
☐ Fourniture de plants de pin maritime Localisation : Parcelle HA (nouvelle parcelle 5) Ancienne parcelle C 288-289 Lieu-dit Cloué	7 500,00	PL	
☐ Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : Parcelle HA (nouvelle parcelle 5) Ancienne parcelle C 288-289 Lieu-dit Cloué	7 500,00	PL	
Sous-total			6 694,00 € HT
			Total : 6 923,00 € HT

PROPOSITION "TRANSPORT " CCPT

Lors de la dernière conférence des maires du Pays Tarusate en date du 25 janvier 2018 , a été évoqué la possibilité de mettre en place sur le périmètre de la Communauté de Communes un réseau de transport à la demande . La SPL Trans-Landes est venue présenter son fonctionnement aux élus par l'intermédiaire de mr A.Cazeneuve , directeur général . (voir présentation ci-dessous)

• Compétence transport : présentation de TRANS-LANDES

Alain CAZENEUVE, Directeur Général de TRANS-LANDES, présente la SPL et son fonctionnement aux maires du Pays Tarusate. Le support de la présentation est joint au présent compte rendu.

Il rappelle que la SPL Trans-Landes travaille déjà avec les intercommunalités et communes suivantes : CA du Grand Dax, CC Cœur Haute Landes, CC Orthe et Arrigans, MACS, CC Côte Landes Nature, communes de Biscarosse et d'Ondres, lesquelles ont souhaité lui confier la mise en œuvre de leur service de transport, qu'il s'agisse de ligne de bus régulières ou bien de transport à la demande (TAD). La SPL n'emploie pas moins de 350 employés et dispose d'un parc composé de 250 véhicules (allant de 7 à 63 places).

Il est précisé que la SPL TRANS-LANDES est un opérateur en capacité de répondre aux demandes multiformes que peuvent formuler les collectivités. Le coût du service facturé aux adhérents est fonction de la demande de ceux-ci. Chaque collectivité adhérente décide également de la tarification du service qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Pour un coût de 100 €, l'adhésion à TRANS-LANDES présente par ailleurs l'avantage de dispenser la collectivité d'une procédure de mise en concurrence pour le développement d'une offre de transport et celui de proposer une solution « clé en main » gérée directement par la SPL.

Dans le cadre de la réflexion sur la prise de cette compétence , il a été convenu de solliciter Trans-Landes afin d'engager une démarche d'étude de faisabilité sur une offre de transport sur le territoire de la CCPT dès le mois de février .

Suite à la restitution de l'étude (fin mars-début avril) , il appartiendra au conseil communautaire de se positionner sur la compétence "mobilité " (déclinaison de l'intérêt communautaire de la compétence " aménagement de l'espace ")

À chaque commune de déterminer quelle catégorie de population peut être intéressée par ce type de transport ...

Un premier tour de table fait remonter le cas des personnes âgées (courses , animations diverses vers villes-centres Rion et Tartas) , des enfants scolarisés (en direction des centres de loisirs) voire des raccords avec des réseaux de transport plus étendus (XL par exemple) Des rencontres seront organisées avec les associations du village afin d'affiner ces perspectives

COMPTE-RENDU COMMISSION"PROJETS" > <i>première mouture orientations budgétaires</i>

Présentation des premiers travaux de la commission .

Le conseil aura à se prononcer sur les choix engageant les investissements de la commune lors du conseil de mars 2018 consacré aux orientations budgétaires

Foyer (épicerie, bar associatif etc)	À créer
Ad Ap (<i>salle des fêtes , mairie , église , parcours pmr , wc publics , cimetière</i>)	Terminer programme Ad'ap
Lotissement (<i>zone loisirs</i>)	Zone loisirs (étude CAUE + début travaux)
Sécurité (<i>tous bâtiments</i>)	Contrôles obligatoires + Signalétique
Distributeur de pains	Achat
Broyeur	Achat
Numerues	Terminer + achats plaques + poteaux
Monument aux morts	Création
Hangar	Sanitaires employé communal

**PROPOSITION CENTRE DE GESTION > GESTION TECHNIQUE DES ERP
(Établissements Recevant du Public) + Délibération**

Extrait d'un courrier du Centre de Gestion et de l'Association des Maires des Landes

(...)

J'ai l'honneur de vous informer qu'au cours des derniers mois, plusieurs collectivités et établissements publics (EPCI) du département ont sollicité le Centre de gestion des Landes (CDG 40) et l'Association des maires et présidents de communautés des Landes (AML) afin de les aider dans la gestion mutualisée des différents contrats et marchés publics passés individuellement pour le bon fonctionnement de leurs établissements recevant du public (ERP).

Le service marché public du CDG 40 a examiné les besoins des communes et de leurs EPCI et il apparaît très intéressant de poursuivre les démarches d'achats groupés portés à ce jour dans le département. Ainsi, l'achat groupé **de prestations relatives aux opérations de contrôle périodiques obligatoires sur les ERP** présente à l'évidence un vrai intérêt. C'est pour cela que le CDG 40 vous propose d'adhérer à un nouveau groupement de commandes « Gestion technique des ERP ».



(...)

Monsieur le Maire informe le conseil des nombreux contrôles techniques à effectuer sur les établissements recevant du public (ERP) sur la commune de Beylongue (mairie , école et salle des fêtes).

Eu égard à la technicité requise pour ces contrôles , à la complexité de la mise en place des échéanciers et au coût qu'ils représentent pour le budget communal , il est proposé au conseil de conventionner avec le CdG et l'AML .

Cela permettra à la fois d'être à jour de ces opérations et d'en maîtriser l'impact financier par la mutualisation des prestations .

La proposition est mise au vote : unanimité des présents pour y donner suite

QUESTIONS DIVERSES

1. BROYEUR

Communication est faite au conseil de la nécessité d'acheter un nouveau broyeur d'accotement . La demande de devis est en cours .

2. NOUVEAU POINT-TRI

Comme précédemment évoqué , le SIETOM a repris contact avec la commune pour l'installation d'une nouvelle plate-forme de tri , située à l'entrée sud du village .

L'organisme a conventionné à son tour avec Maisadour pour utiliser l'entrée du silo voisin comme entrée commune possible .

Les travaux débiteront dès que le temps le permettra: terrassement , dalle bétonnée et pose des containers à la charge du SIETOM , viabilisation des accès à celle de la commune.

3. WC PRESBYTÈRE

La nécessité s'est faite jour de doter le presbytère d'un WC au rez-de-chaussée . Les travaux sont en cours de réalisation par l'entreprise Dehez de Tartas .

4. COURRIER DUBEDOUT

Un courrier a été reçu en mairie évoquant à nouveau le problème de l'accès de mr Dubedout à ses parcelles (Bénédict)

Bien qu'ayant été avisé oralement(cf conseil du 4 octobre 2017)par mr le maire (cf conseil du 4 octobre 2017), mr Dandré n'a manifestement pas pris la mesure de ce problème . En aucun cas il n'a le droit d'empêcher la libre circulation de ses voisins sur la partie du chemin rural qui traverse sa propriété. En foi de quoi , un courrier officiel de mise en demeure lui sera envoyé dans les jours prochains , suivi d'une visite de la commission "voirie" pour vérifier la conformité des nouvelles dispositions .

L'ordre du jour étant épuisé , mr le maire lève la séance à 23 h .

Signatures

